

JMB/FD

N°2025-155

OBJET

Budget principal
Décision modificative n° 4

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10

Votes pour : 12

Affiché à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2025 selon le relevé de décisions

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de monsieur André Mir, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Aline Nars, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Jacques Roca, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à madame Aline Nars

Procuration de monsieur Daniel Gaspa à monsieur Jean-Henri Mir

Absents/excusés : MM. Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Aline Nars ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir

Des travaux supplémentaires doivent être engagés, nécessitant une augmentation des crédits budgétaires en section d'investissement pour un montant total de 330 000 €.

Pour équilibrer ces dépenses, il faut inscrire un montant équivalent de subvention, suite à l'obtention d'un financement FEDER pour les travaux de l'espace Lumière.

Je vous propose la décision modificative budgétaire suivante qui s'équilibre à 330 000 € en section d'investissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1327 : Subventions d'investissement non transférables - Fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-12 : AMENAGEMENT PRINTEMPS DES POETES	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-14 : SENTIER DE L'AIR	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-18 : VESTIAIRES DU STADE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-10 : BUREAUX DU GIPÉ	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-13 : AMENAGEMENT CIEL ETOILE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-15 : RENATURATION PARKING MAISON DU PATRIMOINE/OT	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n° 4 du budget principal pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1327 : Subventions d'investissement non transférables - Fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-12 : AMENAGEMENT PRINTEMPS DES POETES	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-14 : SENTIER DE L'AIR	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-18 : VESTIAIRES DU STADE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-10 : BUREAUX DU GIPE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-13 : AMENAGEMENT CIEL ETOILE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-15 : RENATURATION PARKING MAISON DU PATRIMOINE/OT	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 novembre 2025



Le maire,

André Mir